

Journal d'ESTAVAYER

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER



SOMMAIRE

p. 2-3

ORGANISATION GÉNÉRALE

- Gestion électronique des demandes de permis de construire
- Carnet noir

p. 4-5

ORGANISATION POLITIQUE

- Conseil général

p. 6-11

CAHIERS SPÉCIAUX

- L'avenir du Sacré-cœur
- Les rives du lac
- Secteurs Police et Déchetterie

p. 12-13

VIVRE À ESTAVAYER

p. 14-15

UN BEL HIVER A ESTAVAYER

p. 16

INFOS DIVERSES

Edito

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Nous voilà déjà aux portes de l'hiver avec presque une année d'existence pour notre nouvelle Commune. Cette dernière a été riche en rencontres et expériences partagées. Elle nous a permis de mieux nous connaître et de mieux appréhender notre nouveau territoire.

De gros projets se préparent et notre Conseil général a accepté des investissements importants pour notre avenir. Parmi ceux-ci, je citerai le conséquent montant alloué pour la construction de 19 salles de classes sur le site du Sacré-Cœur, sans oublier l'autorisation d'acquérir un terrain de 145'000 m² pour une future zone sportive.

Cette acquisition ne sera possible que lorsque ces terres seront mises en zone. Cela nous permettra d'y construire et de rassembler des infrastructures sportives pour notre Commune et pour la région. Cette possibilité va dans le sens de notre plan de législature qui dit que notre Commune doit se positionner dans la région, le Canton et même au-delà.

A l'approche des fêtes de fin d'année, ma reconnaissance et mes remerciements vont à notre personnel communal, aux Conseillères et Conseillers généraux, à mes collègues du Conseil communal et à vous toutes et tous Chères Habitantes et Habitants de notre belle Commune d'Estavayer.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2018. Que cette nouvelle année soit pour vous l'année de toutes les réussites et de toutes les joies.

Et selon la formule consacrée : bonne et heureuse année et bonne santé !

André Losey, Syndic

Une administration communale à votre service

L'administration communale de la Commune d'Estavayer se situe à **Estavayer-le-Lac**
Rue de l'Hôtel de Ville 11
Bâtiment dit de La Grenette

Elle abrite la majorité des activités administratives de la Commune :

- Contrôle des habitants, réception ;
- Police communale ;
- Secrétariat général ;
- Ressources humaines ;
- Comptabilité, finances, impôts ;
- Service de l'environnement ;
- Service du territoire ;
- Secrétariat des écoles.

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Ouverture du contrôle des habitants le jeudi jusqu'à 19h00

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés au public (guichet et téléphone) entre Noël et Nouvel An, c'est-à-dire du vendredi 22 décembre 2017 au mercredi 3 janvier 2018.

Numéro de téléphone principal de l'administration communale : **026 664 80 00**

Adresse électronique : **commune@estavayer.ch**

Les coordonnées détaillées de chaque service et secteur sont disponibles sur notre site internet : **www.estavayer.ch**

Plusieurs autres prestations fournies par la Commune sont proposées de manière décentralisée, dans d'autres bâtiments.

Gestion électronique des demandes de permis de construire

Mise en service de l'application FRIAC

FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire) est une nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de services.

Cette nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers.

La phase pilote de la mise en service de FRIAC débutera le 1er février 2018, avec 9 communes (Bulle, Châtel-Saint-Denis, Guin, **Estavayer**, Mont-Vully, Morat, Planfayon, Romont et Treyvaux).

Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et déposer leur dossier en ligne. Les dossiers pourront toutefois être déposés et traités sous forme papier durant une phase de transition de deux mois.

Pour garantir à chacun la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le requérant pourra demander à la Commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées.

L'administration notifiera également le permis de construire ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA au format papier, par la poste et par publication (arts 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.



CHANGEMENT DE POSTE DE RÉFÉRENCE

D'entente avec les représentants politiques des groupes concernés, les habitants des villages de Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés devront désormais retirer leurs avis postaux à l'Office postal d'Estavayer-le-Lac et non plus de Payerne.

Cela entrera en fonction au 1er janvier 2018.



ERREUR DE LA POSTE

Lors de l'envoi du dernier Journal d'Estavayer, La Poste s'est trompée et a adressé les journaux à toutes les localités portant le numéro postal 1470. C'est une erreur de leur part et de ce fait, une partie des habitants de notre Commune n'a pas reçu le journal. La Poste nous a assuré qu'elle veillerait à ce que cela ne se reproduise plus. Nos excuses aux citoyens qui n'ont pas reçu cette précédente édition.

2 CONSEILLERS GÉNÉRAUX NOUS ONT QUITTÉS

Denis Chassot

Lors de la dernière édition, nous présentions M. Denis Chassot, Conseiller général du groupe BMR. Cette figure de la Broye s'était dévoilée dans nos colonnes. Il citait son film préféré « Un homme d'exception » de Ron Howard et bien, cet homme d'exception, c'était lui.

Agé de 64 ans, M. Denis Chassot fut Conseiller communal à Bussy pendant 29 ans. Avec la fusion, il avait tout naturellement rejoint le Conseil général de sa nouvelle Commune cette année. Candidat sur la liste « La Broye c'est nous », il était entré au Grand conseil et siégeait comme député depuis décembre 2016. Professeur pré-retraité du CO d'Estavayer-le-Lac, il était une image incontournable de la région et s'était surtout fait connaître comme ancien Président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyarden touchées par l'aérodrome de Payerne (ASIC) où il a siégé depuis sa fondation il y a 33 ans et où il fut le Président pendant 21 ans.

Son leitmotiv : défendre sa région et ses habitants. Infatigable et courageux, il passait d'une séance à l'autre sans jamais se plaindre et défendait ses dossiers avec vigueur et conviction. Il va nous manquer.

Merci Denis pour toutes ces années dévouées à la cause publique et encore toutes nos condoléances à sa famille.

Patrice Marmy

La tempête du dimanche 12 novembre a fait de nombreux dégâts dans la région, notamment des arbres que l'on croyait invincibles et qui n'ont pas résisté. Mais ce n'était rien à côté du tsunami qui a déferlé sur la ville le lendemain. M. Patrice Marmy a été victime d'un accident de travail et il est mort sur le coup.

M. Patrice Marmy siégeait au Conseil général depuis 2006. Membre assidu des séances du législatif, il en connaissait tous les rouages. Il se préparait toujours avec beaucoup de minutie et présentait à ses collègues des solutions pragmatiques et toujours emplies de bon sens.

Imaginatif et visionnaire, il avait à cœur d'améliorer sans cesse le Complexe de la Corbière et du Camping à la Ferme. En 2010, le Canton récompensait par un prix spécial de l'innovation agricole le projet de Florence et Patrice Marmy, pour leurs chambres d'hôtel dans un champ de maïs. Depuis, chaque année des nouveautés venaient s'ajouter à l'offre de cet agriturismo reconnu car Patrice était une véritable boîte à idées.

Courageux et gros travailleur, il était très fier de sa famille et formait, avec sa femme Florence, un couple uni qui œuvrait pour le bien de leur exploitation.

Un grand Monsieur s'en est allé et nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants, ses parents ainsi qu'à ses amis.

Le Conseil général

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le projet de budget et la validation des comptes, les propositions d'investissements, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'adoption de règlements et toutes autres compétences qui lui sont confiées. Les séances sont publiques.

Il est composé de 60 membres élus, pour 5 ans par la population. Il se réunit 5 à 7 fois par année.

Séance du Conseil général du 18 septembre 2017

Cette séance a eu lieu à la Grenette sous la présidence de M. Marco Bezzola.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Accepté l'adaptation de la limite de crédit du compte-courant de trésorerie à concurrence de CHF 5'500'000.00.
4. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'Edilité.
5. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'Environnement.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – Secteur Bussy.
7. Divers.

Séance du Conseil général du 7 novembre 2017

Cette séance a eu lieu à la Prillaz sous la présidence de M. Marco Bezzola.

En plus des 50 Conseillers généraux présents, près de 120 personnes assistent à cette séance historique pendant laquelle le plus gros investissement jamais voté au sein de la Commune a été accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Proclamé élue Mme Marie-Thérèse Villadoniga du Groupe BMR en qualité de scrutatrice suppléante pour la période administrative.
4. Proclamé élu M. Christophe Marmy du Groupe BMR à la Commission financière pour la période administrative.
5. Approuvé, à la majorité, les amendements proposés par la Commission pour le Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.
6. Accepté, à l'unanimité, un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – Secteur Ruyres-les-Prés.
7. Accepté, à l'unanimité, un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Ruyres-les-Prés.
8. Accepté, à la majorité, un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021.
9. Accepté, à l'unanimité, un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m² au prix de CHF 41.36 le m².
10. Accepté, à la majorité, un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur.

Les séances suivantes ont lieu les 14 décembre 2017, 26 février et 29 mars 2018.

Nous rappelons que tous les procès-verbaux du Conseil général sont disponibles sur notre site Internet.



Afin de faire connaissance avec tous les Conseillers généraux, une présentation de 4 personnes selon tournus est faite lors de chaque tirage.



CYRILLE GASSMANN Groupe Murist-Vuissens

Né à Payerne, aîné d'une fratrie de 4, indépendant et maître agriculteur diplômé. J'apprécie les bons moments entre amis et passer du temps avec ma filleule.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

A l'exemple de mes parents très actifs, je me suis rapidement investi dans la vie locale. Je souhaite amener mes idées et mon expérience et faire avancer les dossiers importants pour la région.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

De la viande suisse - Un milan - Un film partagé en famille - Exigeant et serviable.



JOLLAN GORRET Groupe Vernay

Je suis né à Estavayer-le-Lac et j'habite à Montbrelloz. J'ai deux frères et une sœur et je suis chauffeur-livreur. J'aime la marche, le tir à 300 mètres et les sorties entre amis.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

Vu que Vernay fait partie de la Commune d'Estavayer, j'ai trouvé un intérêt à m'investir pour les citoyens de ma Commune. Je suis fier de siéger au Conseil général d'Estavayer pour pouvoir donner de nouvelles idées et contribuer au bon fonctionnement de cette Commune.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Une côte de boeuf - Un oiseau - La Grande Vadrouille - Je ne sais pas dire non et très serviable.



MARIANNE LAMBERT Parti libéral radical (PLR)

Née à Berne, j'ai grandi et fait toute ma scolarité obligatoire à Estavayer-le-Lac. Habitante de Font depuis 1991, mariée à Romain et maman de 3 enfants, Bruno, Eric et Aude. Je suis maîtresse d'éducation physique au primaire de la Ville de Fribourg. J'aime la nature et le sport.

Pourquoi je me suis présentée au Conseil général ?

Mon passage au sein du Conseil communal de Font a déclenché mon intérêt pour ce travail au service de la collectivité. Le fait d'être active au Conseil général me permet à nouveau de m'engager pour mes concitoyens.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Le riz au curry - Un dauphin - Les Intouchables / Une rose et un balai de Michel Simonet - Dévouée et exigeante.



FRANÇOIS SINGY Groupe Bussy, Morens, Ruyres-les-Prés (BMR)

Né à Estavayer-le-Lac, habitant à Morens, marié à Liliane, deux enfants Nathalie et Frédéric. Je travaille au sein du groupe Gétaz-Miauton à Payerne comme conseiller de vente. J'aime pratiquer le jardinage.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

J'ai toujours été intéressé par la chose publique. Pendant de nombreuses années, j'ai siégé au Conseil communal de Morens, dont 2 législatures en tant que syndic. C'est donc tout naturellement que je m'engage à apporter mes connaissances à cette nouvelle entité communale.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

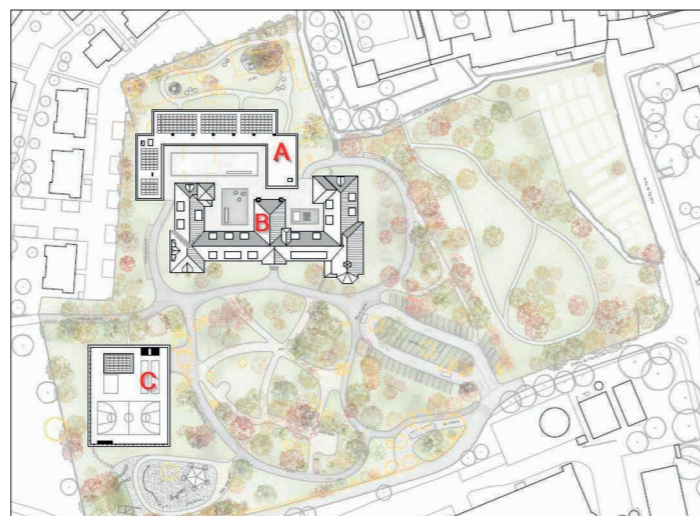
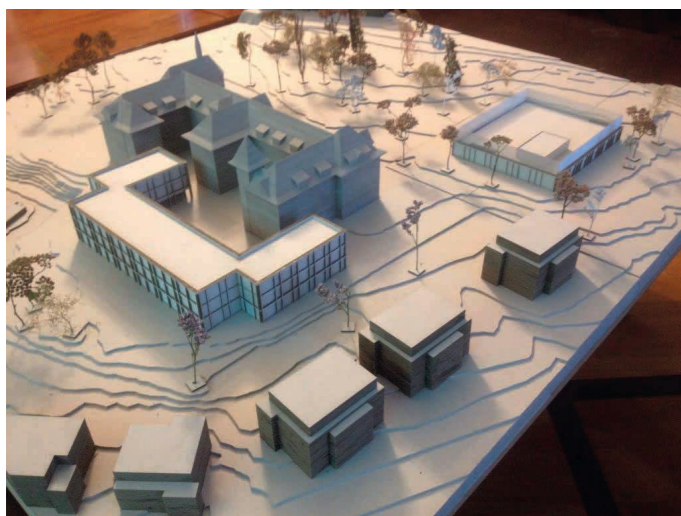
Une fondue moitié-moitié - Une hirondelle - Invictus (Nelson Mandela) - Procrastinateur et empathique.

UN COMPLEXE SCOLAIRE SUR LE SITE DU SACRÉ-CŒUR

Lors de la séance du Conseil général du 7 novembre 2017, le Conseil général a accepté un crédit de plus de 20 millions pour construire une école sur le site du Sacré-Cœur. Il s'agit d'un moment historique car cet investissement est le plus important jamais voté par aucune des anciennes communes composant la Commune d'Estavayer-le-Lac.

Le site du Sacré-Cœur, situé à proximité immédiate du centre-ville d'Estavayer-le-Lac, est un endroit idéal pour accueillir une école au milieu d'un parc.

En 2005, la Commune d'Estavayer-le-Lac a acheté le bâtiment historique du Sacré-Cœur et son parc pour couvrir ses besoins futurs en salles de classes. Dans un premier temps, ce sont les classes de 7-8H, qui étaient dans les pavillons vers le CO, qui ont été rapatriées. En parallèle, le Centre de formation du Sacré-Cœur (Orès) a continué de dispenser des cours aux jeunes de la région et de la Suisse allemande, soit en externat ou en internat, dans les locaux qui leur étaient réservés. En 2007, suite à divers travaux, ce sont les 3-4H qui ont investi le site du Sacré-Cœur, toujours en cohabitant avec Orès. Le solde du site du Sacré-Cœur a été acquis par la Commune en 2015. Le Conseil communal a alors pris la décision d'entamer des mandats d'études parallèles (MEP), afin d'utiliser d'une manière optimale le secteur du Sacré-Cœur pour une fonction scolaire et d'analyser à plus large échelle son intégration dans le territoire (situation centrale d'Estavayer-le-Lac), notamment en termes d'accessibilité (mobilité douce et motorisée) et de valorisation de ce site historique. Le jury du MEP, après examen des projets candidats, a voté à l'unanimité pour le projet Bart-Buchhofer qui a été présenté à la population en automne 2016.



Le projet global, qui couvre les besoins à l'horizon 2045, consiste en:

- la construction d'un nouveau bâtiment scolaire (bâtiment A) ;
- la transformation du bâtiment historique du Sacré-Cœur (bâtiment B) ;
- la construction d'une double salle de sport (bâtiment C).

Actuellement, le bâtiment historique abrite 12 salles de classes primaires, 3 salles d'activités créatrices, une classe de langue et diverses salles d'appui. Le MEP a démontré que le bâtiment historique peut accueillir un maximum de 18 classes aux normes dans ses murs. Compte tenu des projections en termes d'effectifs, ce nombre de classes ne sera pas suffisant et des locaux supplémentaires doivent donc être construits. C'est pourquoi, une nouvelle école est indispensable.

L'article 121 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire précise que, dans la mesure du possible, les communes regroupent les locaux et installations scolaires de manière à éviter aux élèves des déplacements durant le temps consacré à l'enseignement. C'est pourquoi la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Sacré-Cœur est idéale. En effet, ce site



COMPOSITION DU NOUVEAU BÂTIMENT

Le nouveau bâtiment comportera un sous-sol, un rez et 2 niveaux. Il est organisé de la manière suivante :

Sous-sol :

- 8 cellules d'abri de protection civile d'une capacité totale de 389 places
- Des locaux techniques, locaux de services, etc.

Rez :

- 5 salles enfantines
- 1 salle polyvalente de 87 m² modulable
- Des sanitaires

Premier :

- 7 salles primaires
- 2 salles d'appui
- Des sanitaires

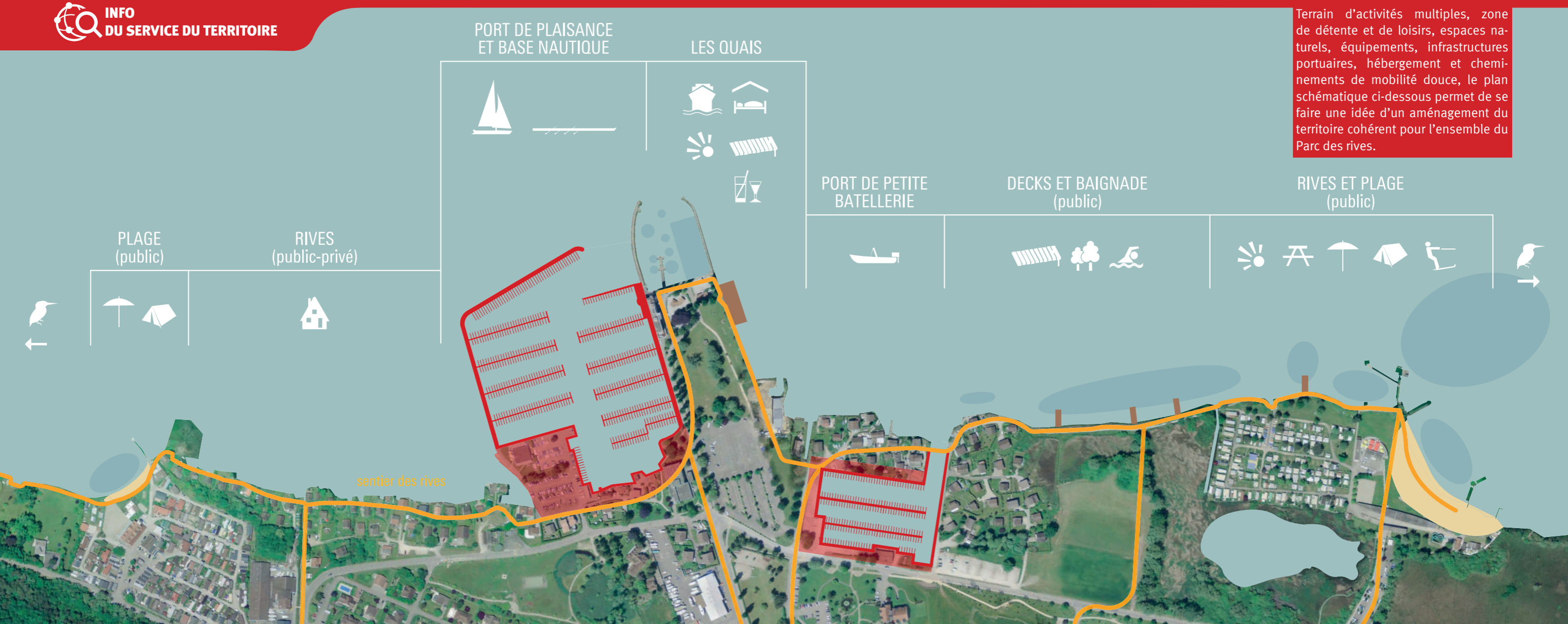
Second :

- 7 salles primaires
- 2 salles d'appui
- Des sanitaires

abrite non seulement de nombreuses salles de classes, mais également les salles d'appui et spéciales nécessaires. De plus, ce complexe scolaire est idéalement situé à proximité du centre-ville d'Estavayer-le-Lac et est facilement atteignable pour les usagers. En outre, il n'y a pas d'autre terrain disponible sur notre Commune pouvant accueillir à court terme un centre scolaire.

Compte tenu de l'ampleur de l'investissement pour un aménagement complet du site du Sacré-Cœur (nouveau bâtiment, rénovation du bâtiment historique et éventuelles halles de sport), **le Conseil communal a pris la décision de ne réaliser que le bâtiment neuf pour l'instant.** Cette façon de faire permettra d'étudier plus précisément l'affectation du bâtiment B (rénovation du bâtiment historique) et les besoins communaux au niveau des halles de sport, en lien notamment avec l'évolution démographique.





Terrain d'activités multiples, zone de détente et de loisirs, espaces naturels, équipements, infrastructures portuaires, hébergement et chemins de mobilité douce, le plan schématique ci-dessous permet de se faire une idée d'un aménagement du territoire cohérent pour l'ensemble du Parc des rives.



POUR UN PORT PUBLIC

La Commune d'Estavayer revendique la gestion du port de plaisance, dont la concession, aujourd'hui en mains privées de la Société coopérative du Port d'Estavayer-le-Lac (SOCOOP), arrive à échéance le 21 juillet 2018.

Suite à un vote de principe favorable du Conseil général en mai dernier, le Conseil communal déposera son dossier officiel auprès de la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions au début 2018.



Avec ses 700 places d'amarrage, cette infrastructure de 50'000 m² est en lien direct avec la ville et les commerces. Idéalement situé au cœur du secteur des rives du lac, le port de plaisance représente une pièce maîtresse dans l'organisation et l'aménagement de l'ensemble de cette zone destinée à la population locale, aux touristes et aux plaisanciers. Outre la légitimité de favoriser l'intérêt public, il est essentiel pour la Commune d'avoir toutes les cartes en mains afin de pouvoir garantir la pérennité d'un accès de qualité à une infrastructure clé pour le plus grand nombre.

UNE VISION D'AVENIR POUR LES RIVES DU LAC

La volonté communale de revendiquer une gestion publique du port de plaisance s'inscrit en cohérence avec une vision à long terme pour le bord du lac dans son ensemble. L'objectif stratégique est de garder la maîtrise de l'aménagement des rives au pied de la ville d'Estavayer-le-Lac.

Entouré par la Réserve naturelle de la Grande Cariçaie, ce secteur du Parc des rives offre une chance unique de pouvoir organiser dans l'espace et dans le temps les différentes activités humaines liées à l'utilisation du lac ou à ses abords directs. Une gestion cohérente de ce territoire conférerait à la ville d'Estavayer-le-Lac un attrait supplémentaire indéniable en termes de qualité de vie de ses habitants et de structures d'accueil pour les visiteurs occasionnels ou réguliers.

DES ATELIERS

La vision d'ensemble pour le Parc des rives du Lac est le fruit d'une série d'ateliers conduits par le bureau team+.

Parmi les participants : le Conseil communal, la Commission d'aménagement du territoire, le Service du territoire ainsi que l'Office du tourisme.

Cette base de réflexion devra bien sûr être affinée, discutée et transposée au gré des échéances futures dans les différentes couches réglementaires qui régissent l'aménagement du territoire.



Informations pour les détenteurs de chiens

Le Conseil communal vous remercie de respecter le règlement de la Commune d'Estavayer sur la détention et l'imposition des chiens. Le document se trouve en entier sur notre site internet.

Annoncer son chien

Merci aux habitants qui n'auraient pas annoncé leur chien au contrôle des habitants de le faire d'ici au 31 janvier 2018.

Le tenir en laisse

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les zones d'habitations et dans le périmètre de la Grande Carrière ainsi que dans les forêts de ce même périmètre.

Ne pas souiller le domaine public

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui, y compris les cultures, les prairies et les pâturages. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

A cet effet, nous invitons tous les propriétaires de chiens à se munir de sachets de récupération lors de la promenade de leur chien et surtout de les placer dans les nombreux robidogs installés sur la Commune.

Au vu des nombreuses infractions constatées, notamment de chiens courant à distance, échappant de ce fait à tout contrôle de leur propriétaire, de déjections laissées en bordure des chemins agricoles et forestiers, des contrôles accrus seront effectués par la Police communale, une tolérance ZERO sera appliquée et les contrevenants feront l'objet d'une dénonciation auprès des autorités communales.

Salissures sur les voies publiques laissées par des chevaux

A plusieurs reprises, nous avons constaté des salissures sur les voies publiques de notre Commune, laissées généralement par des chevaux. Nous tenons à rappeler aux cavaliers leurs responsabilités, soit de récupérer les déjections de leur animal, pour des raisons évidentes de salubrité.

Radars préventif

La Police communale dispose de deux radars préventifs. Ils sont disposés à différents endroits de la Commune. Ces radars mesurent le passage moyen des véhicules ainsi que leur vitesse. Avec le système via www.traffic/viagraph.ch, la Police communale peut sortir plusieurs données statistiques.

Nous vous invitons à respecter les restrictions de vitesse.



Vignettes

Les vignettes A (Vieille-Ville), C (Ancienne Poste et Casino) et D (employés) 2018 sont disponibles à l'Administration communale. **Les détenteurs de ces vignettes sont priés de venir les chercher d'ici au 31 janvier 2018.**

Les vignettes B (plage) seront disponibles dès mars 2018.

INFOS DÉCHETS

Après presque 20 ans d'activité, nous vous informons que la déchetterie intercommunale d'Estavayer, située sur le territoire de Lully, fermera définitivement ses portes au 31 décembre 2017.

DÈS LE 3 JANVIER 2018, LA COMMUNE COLLABORERA AVEC L'ENTREPRISE RÉCUPÉRATION RG SA À SÉVAZ POUR LA GESTION DES DÉCHETS.

Pour les ordures ménagères, le principe du « pollueur = payeur » sera appliqué dans la collecte des déchets.

LES DÉCHETTERIES DES VILLAGES DEMENTENT OUVERTES

Les déchetteries dans les villages de Bussy, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens resteront ouvertes. Par contre les déchets inertes, encombrants et déchets verts ne seront plus acceptés sur les sites dès le 1er janvier 2018. La déchetterie mobile de Murist restera en fonction et sera désormais ouverte uniquement les samedis matin de 9h00 à 11h00. Ces déchetteries seront accessibles pour tous les citoyens de la Commune d'Estavayer.

UNE CARTE POUR NOS DÉCHETS

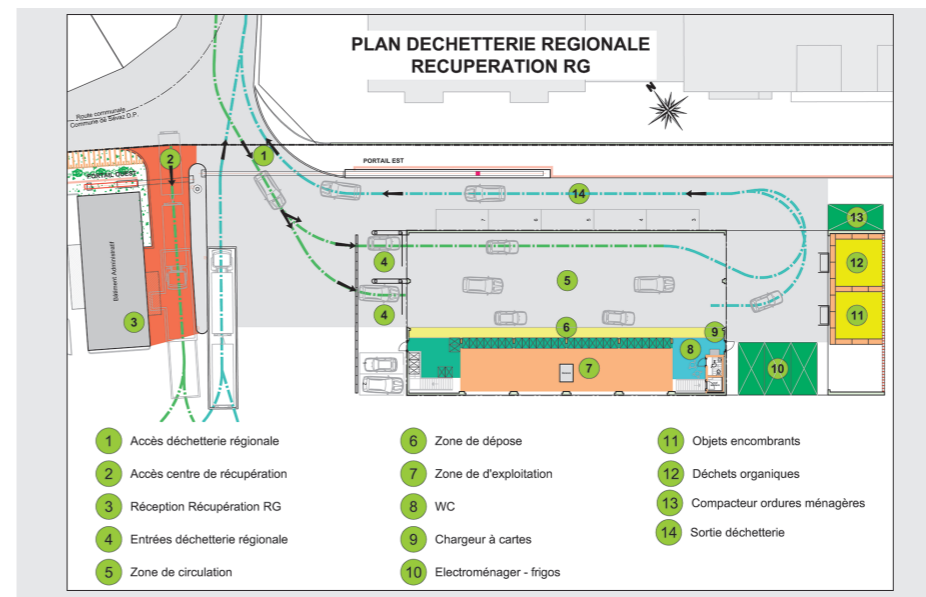
Chaque ménage de la Commune d'Estavayer recevra par la poste, une carte rechargée avec un montant de CHF 50.00 (dont CHF 20.00 de caution) accompagnée d'une facture. Cette carte donnera accès à la déchetterie de Sévaz et également aux containers enterrés et aux compacteurs de la Commune. Elle sera rechargeable au guichet de l'Administration communale, ainsi que chez Récupération RG SA, de même que sur des bornes de recharge sises sur les mêmes sites.

Les habitants de Bussy pourront venir à l'Administration communale pour faire créditer le solde de l'ancienne carte sur la nouvelle.

LES INFORMATIONS VOUS PARVIENDRONT CHEZ VOUS

Le règlement complet de la déchetterie de Sévaz et des informations sur le fonctionnement des conteneurs enterrés ainsi que des compacteurs vous parviendront ces prochains jours directement à la maison.

Nous rappelons que toutes les informations relatives à la gestion des déchets se trouvent sur notre site Internet.



HORAIRES PENDANT LES FÊTES

AVANT L'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE RÉGIONALE DE SÉVAZ

LULLY

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	09h.-11h30 15h30-18h.
mer	27.12.17	13h-16h
je	28.12.17	15h30 - 18h.
ve	29.12.17	15h30 - 18h.
sa	30.12.17	09h.-11h30 13h.-16h.
di	31.12.17	fermée

Horaires restent inchangés

VIUSSENS

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	09h. - 19h.
mer	27.12.17	fermée
je	28.12.17	09h. - 19h.
ve	29.12.17	fermée
sa	30.12.17	09h. - 16h.
di	31.12.17	fermée

BUSSY

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	fermée
mer	27.12.17	19h. - 20h.
je	28.12.17	fermée
ve	29.12.17	fermée
sa	30.12.17	10h. - 11h.
di	31.12.17	fermée

RUEYRES-LES-PRÉS

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	fermée
mer	27.12.17	18h. - 19h.
je	28.12.17	fermée
ve	29.12.17	fermée
sa	30.12.17	09h30 - 11h30
di	31.12.17	fermée

VERNAY

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	fermée
mer	27.12.17	18h. - 19h30
je	28.12.17	fermée
ve	29.12.17	fermée
sa	30.12.17	09h. - 11h30
di	31.12.17	fermée

MURIST

lu	25.12.17	fermée
ma	26.12.17	fermée
mer	27.12.17	17h. - 19h.
je	28.12.17	fermée
ve	29.12.17	fermée
sa	30.12.17	09h. - 11h.
di	31.12.17	fermée



BESOIN D'AIDE POUR VOTRE DECLARATION D'IMPÔTS ?

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts par une personne expérimentée. Renseignements et inscriptions: Pro Senectute Fribourg, 026 347 12 40

Pour bénéficier de ce service, il faut vous inscrire et vous rendre à l'administration communale ou chez Pro Senectute. Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Pour les déclarations d'impôts compliquées, nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire.

Combien ça coûte ?

- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.- (durée max. 1 heure).
- Une simple déclaration d'impôt qui demande plus d'une heure de travail, un supplément de CHF 20.- est demandé pour chaque demi-heure.
- Les frais sont à payer par bulletin de versement à 30 jours.

CE SERVICE EST ACTIF CHAQUE ANNÉE UNIQUEMENT DE FIN JANVIER À FIN MARS

VOTRE RETRAITE SE PRÉPARE DURANT TOUTE VOTRE VIE !

Presque tous ceux qui approchent de la retraite se réjouissent d'avoir enfin plus de temps pour leurs loisirs. Occupez-vous à temps de votre avenir financier afin de pouvoir profiter pleinement de cette période, sans devoir vous soucier de l'argent.

Conformément au rôle qui nous a été dévolu par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg, il est du ressort de la Commune de contrôler et d'affilier si nécessaire au 1er pilier toutes les personnes qui s'établissent sur son territoire.

Les 3 critères qui détermineront le montant de votre future rente AVS sont :

Votre revenu annuel moyen - Le nombre d'années de cotisations - Les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance

C'est pourquoi, certains aspects de votre situation personnelle font que vous devriez cotiser d'une manière obligatoire au 1er pilier. Ceci est valable pour les personnes concernées par l'un des critères suivants :

les étudiants/es - les indépendants/es - les personnes en fin de droit (chômage) - les personnes divorcées ou séparées sans activité lucrative - les personnes veuves sans activité lucrative - les personnes dont le conjoint ne cotise pas au moins le double de la cotisation minimale annuelle (Fr. 478.- x 2 = Fr. 956.- au 01.01.2016) - les personnes préretraitées - les conjoints/es de personnes retraitées ayant encore l'âge de cotiser - les personnes qui n'exercent pas durablement une activité lucrative à plein temps - les personnes au bénéfice d'une rente AI - toute personne non concernée par l'un des critères ci-dessus et qui ne cotise pas.

Si votre situation personnelle correspond à l'un des critères ci-dessus et que vous ne cotisez pas encore obligatoirement au 1er pilier, vous devez impérativement remplir le formulaire « Questionnaire pour personnes sans activité lucrative ou partiellement actives » que vous trouverez sur le site de la Caisse de compensation (www.caisseavsfr.ch) ou auprès de notre Service des finances, M. Christophe Bonny, Chef du Service des finances et Agent AVS.

CONSEIL DES PARENTS

Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires où l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Suite à la fusion des Communes, les divers Conseils de parents, Commissions scolaires ou autres Comités ayant trait aux écoles ont été dissous.

DEVENEZ MEMBRE DU NOUVEAU CONSEIL DES PARENTS !

Le Conseil des parents de la Commune d'Estavayer se compose de 9 à 11 membres parents d'élèves dont au moins 2 représentants par zone scolaire. Pour rappel, la zone 1 concerne les localités d'Estavayer-le-Lac et Font, la zone 2 celles de Busy-Morens-Rueyres-Vernay et la zone 3 celles de Murist et Vuissens. Afin que tous les degrés soient représentés, l'idéal serait d'avoir un représentant pour les 1 à 4H et un représentant pour les 5 à 8H. La composition du Conseil des parents est validée par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, nous faisons appel à vous, chers Parents d'élèves, afin d'intégrer ce nouveau Conseil de parents et avoir ainsi l'occasion de débattre des divers thèmes abordés tout au long d'une année scolaire. A cet effet, vous voudrez bien nous faire part de votre intérêt par écrit, jusqu'au 15 janvier 2018, à l'adresse suivante : Commune d'Estavayer, Service des écoles, Rue de l'Hôtel de Ville 11, 1470 Estavayer-le-Lac.

Si le nombre de parents intéressés par zone est supérieur au nombre de places disponibles, les parents intéressés sont invités à se mettre d'accord entre eux. Si aucun accord n'est trouvé, il sera procédé à un tirage au sort.

31 BOÎTES À LIRE POUR LES ÉCOLES

Toutes les classes de 8H de la nouvelle commune d'Estavayer fabriqueront 31 boîtes à lire pour les écoles et seront destinées aux livres pour enfants et ados. De Murist à Rueyres-les-Prés, de Montbrelloz à Estavayer, les boîtes à lire animeront les préaux et les terrains de jeux. Estasympa espère atteindre les objectifs suivants avec les boîtes à lire : promouvoir la lecture, la culture, l'échange, l'entraide et l'écologie.

ASSOCIATION ALZHEIMER

Association Alzheimer Suisse
Section Fribourg
Renseignements au 026/402.42.42
www.alz.ch/fr

Consultations de mémoire :
www.memoire-fribourg.ch

Hôpital cantonal de Fribourg
026/426.72.93
Hôpital de Meyriez 026/306.73.83
Hôpital de Billens 026/651.60.00
Hôpital de Marsens 026/305.46.52
Hôpital de Riaz 026/919.91.16

- Groupes d'entraide
- Vacances Alzheimer à Morat
- Service d'accompagnement à domicile

PUÉRICULTURE

CONSULTATION CROIX-ROUGE

Prévenir et promouvoir la santé maternelle et infantile. Chaque naissance est une aventure !

PLUS PROCHE DE VOUS !

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83

Posez vos questions par mail :
puericulture@croix-rouge-fr.ch

Consultations dans notre Commune:
Rue St-Laurent 5 au rez-de-chaussée à la demande.



Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47
www.lire-et-ecrire.ch



Précautions pendant l'hiver

Petit rappel concernant l'entretien des routes et des trottoirs pendant l'hiver.

Entretien des trottoirs

En cas de chutes de neige ou de verglas, les propriétaires bordiers sont tenus de faire balayer la neige, piquer et amonceler la glace du trottoir au droit de leurs immeubles. Les propriétaires doivent épandre du gravillon ou, en cas de verglas seulement, du sel en petites quantités sur les trottoirs glissants. A défaut, le travail sera exécuté, à leurs frais, par les services communaux. Selon le règlement général de police, article 25, l'intervention de la Voirie ne libère pas l'obligation du propriétaire bordier de rendre le passage public, devant sa propriété, praticable et sans danger. Merci !

Stationnement des véhicules

Les véhicules mal stationnés et gênant l'enlèvement de la neige peuvent être évacués (article 20 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière). Dans la mesure du possible, ces restrictions seront signalées par des signaux routiers dès que le Secteur de la voirie le jugera nécessaire. Merci de respecter la signalisation mise en place afin que le travail de déblaiement de la neige puisse se faire dans les meilleures conditions.

NOËL SUR GLACE À ESTAVAYER-LE-LAC

JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 AURA LIEU LA PREMIÈRE ÉDITION DU « NOËL SUR GLACE ».

Afin de souhaiter un joyeux Noël à tous, la Commune organise, le 21 décembre 2017, la première édition du « Noël sur Glace ». L'événement débutera à 19 heures sur la Place de Moudon par un **show de patinage artistique** proposé par des élèves. Suivra un mot de la Commune avec un apéro offert. La soirée continuera avec une **disco sur glace ouverte à toutes et tous, petits et grands.**

Cet événement sera l'occasion de se retrouver et d'échanger autour d'un verre dans un cadre festif. Nous nous réjouissons de vous accueillir lors de ce magnifique événement et vous souhaitons dès à présent une joyeuse période de l'Avent.



Patinoire gratuite

Comme annoncé dans la précédente édition, la patinoire installée traditionnellement sur la Place de Moudon a ouvert ses portes **LE 18 NOVEMBRE** dernier et est ouverte au public selon l'horaire suivant :

- Lundi et jeudi : 18h45 à 20h00
- Mardi : 17h45 à 20h00
- Mercredi : 13h30 à 20h00
- Vendredi : 15h45 à 20h00
- Samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires : 13h30 à 20h00
- Dimanches 24 et 31 décembre : 13h30-18h00

Fermé : 25.12.2017 + 01.01.2018

En-dehors des heures d'ouverture au public, elle est utilisée par les écoles et le sport scolaire facultatif.

Location des patins :
Enfants CHF 3.-, adultes : CHF 5.-
Possibilité de manger la fondue sur réservation au 079/607 85 34 et des crêpes.

Concours de sapins de Noël

Plusieurs classes de notre cercle scolaire vont participer au concours des sapins de Noël qui seront exposés au restoroute de la Broye du 1er décembre au 10 janvier. Nous ne pouvons que vous encourager à aller découvrir cette magnifique exposition qui vous donnera l'occasion de voter pour le plus beau sapin.

Itinéraire des crèches

Dans le cadre du traditionnel itinéraire des crèches, plusieurs fontaines de la ville seront décorées par les élèves.

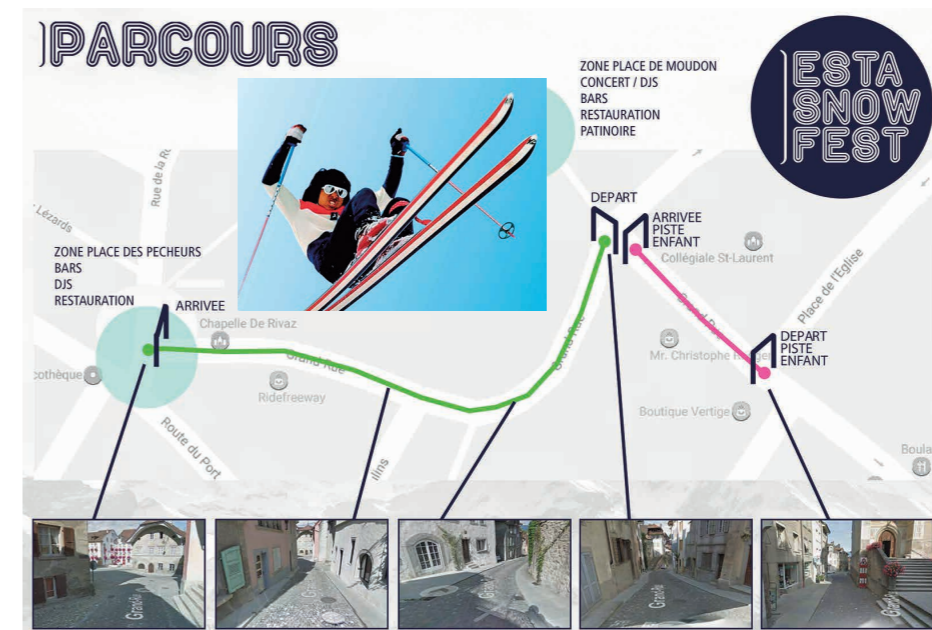


ESTA SNOW FEST UNE PISTE DE SKI EN VILLE / UNE FÊTE LES 12-13-14 JANVIER 2018, 100% GRATUIT !

Naissance d'une idée en 2011 dans le cadre du concours «original-dzodzet». Nicolas Baechler se retrouve finaliste au concours, mais les conditions ne sont pas propices pour réaliser son projet, une piste de ski dans les rues de la ville. En 2018, avec de nombreux soutiens, le projet va se réaliser. Cette manifestation s'inscrit dans le désir de la Commune d'animer la ville également pendant l'hiver.

- 2000 m³ de neige fraîche
- Pour skier, luger, telemarker et bien plus encore...
- Match d'exhibition de hockey avec des anciennes gloires du hockey Suisse.
- Concerts / dj's / silent party / bars / restauration

plus d'info sur : www.estasnowfest.ch



Manifestations du 15 décembre 2017 à fin mars 2018

Selon informations reçues officiellement au 22 novembre 2017

Du 15 au 17 décembre Murist
BAR DE NOËL

Le samedi 16 décembre Vieille Ville
COUPE DE NOËL

Du 2 décembre au 7 janvier Vieille Ville
ITINÉRAIRE DES CRÈCHES

Du 2 décembre au 31 janvier Vieille Ville
LES BONHOMMES DE NEIGE EN VADROUILLE

Du 3 au 26 décembre 2017 Place de l'Eglise
LE SAPIN DE NOËL QUI CHANTE

Du 12 au 14 janvier (date de réserve 19 au 21 janvier) Vieille Ville
ESTA SNOW FEST

Le samedi 20 janvier Tour des Dominicaines
PENDAISON DE LA PERCHE

Du 2 au 4 février Vieille Ville
GRAND CARNAVAL

LE SAPIN DE NOËL QUI CHANTE

Qu'est-ce que c'est ?
Un sapin de Noël qui chante, c'est un arbre artificiel fait de chanteuses et de chanteurs.

Pourquoi ?
Pour partager des chansons de Noël, pour la convivialité et la culture, pour l'échange et l'esprit de communauté, pour le voisinage.

Qui et comment ?
Les groupes de chanteurs et/ou de musiciens, les chœurs, les classes d'école et même les familles de la région sont invités à présenter un petit concert autour du sapin. Un seul souhait: porter si possible un bonnet rouge, un foulard rouge et des gants rouges.

Où ?
Sur la place de l'Eglise à Estavayer-le-Lac

Quand ?
Dès le 3 décembre et durant tout le mois

Annoncez-vous au 078 885 40 40
www.estasympa.ch
Organisé par le coordinateur d'estasympa



N'oubliez pas d'annoncer vos manifestations !



Fontaines communales

Toutes les fontaines de la ville d'Estavayer-le-Lac sont raccordées sur le réseau d'eau potable.

Ce qui n'est pas le cas des fontaines de nos villages, majoritairement reliées à une source (potable ou non).

Comme souvent mentionné cette année dans les médias, la Suisse est également confrontée à un déficit hydrique. Le manque de précipitations est déjà problématique pour la végétation, mais également pour les sources d'eau à certains endroits.

De ce fait, une baisse de débit sur certaines fontaines a été remarquée.

La Commune d'Estavayer, par le biais du Secteur de l'eau potable, suit toutes les fontaines afin de garder ces beaux endroits qui étaient, jadis, le centre de vie du village.

Déposer... Emprunter... des livres gratuitement

Vous connaissez cette hésitation de jeter un livre ?

Les boîtes à lire, petites bibliothèques de rue situées au bord du lac au Sentier du Goulet et à l'Impasse des Remparts à Estavayer-le-Lac sont à votre disposition. Chacun peut y déposer et emprunter des livres gratuitement. On dépose les livres qu'on souhaite partager et on rend les livres empruntés. On peut aussi laisser des commentaires ou indiquer une lecture recherchée. Bien entendu on traite bien les livres et on ne les vend pas.

Comme il y a des livres qui ne partent pas et pour éviter qu'ils ne s'entassent, les agents estasympa seront chargés de les enlever.

De plus, une habitante du village de Font installera une boîte devant sa maison.

Les boîtes à lire ont donc de l'avenir. Bonne lecture à tous !



ENCORE PLUS PROCHE DE MOI...

... Grâce aux nouveaux horaires, je gagne du temps.

Meilleures cadences, plus de correspondances
Tous mes avantages sur tpf.ch



District de la Broye

- S30 Fribourg/Freiburg - Payerne - Yverdon-les-Bains**
- Inchangé : du lundi au vendredi, un train circule toutes les 30 minutes jusqu'à 20 h 00, chaque heure en soirée et le week-end.
- Nouveau : tous les horaires sont décalés de 15 minutes environ. A Payerne, les correspondances sont améliorées vers/de Morat, Moudon, Palézieux et Lausanne.
- A Yverdon-les-Bains, les correspondances sont améliorées avec les trains ICN vers/de Genève-Aéroport et Lausanne. Yverdon - Champ-Pittet est dorénavant desservi toutes les 30 minutes.
- 544 Fribourg - Avenches - Domdidier - Gletterens**
- La ligne offre davantage de correspondances pour emprunter les trains RER en direction de Lausanne et de Kerzers et pour les bus en direction du Vully vaudois. Elle ne fait plus de détour via Villarepos et effectue sans changement le trajet entre Fribourg et Gletterens.
Cette modification permet un gain de temps sur le trajet entre Fribourg et Avenches. La ligne 556 (Villarepos - Domdidier - Gletterens - Rueyres-les-Prés) est quant à elle prolongée jusqu'à Villarepos et Rueyres-les-Prés.
- 551 Estavayer-le-Lac - Forel FR - Rueyres-les-Prés**
- 554 Estavayer-le-Lac - Bussy FR - Rueyres-les-Prés**
- 555 Estavayer-le-Lac - Murist - Vuissens**
Ces lignes bénéficient d'horaires calqués sur le nouvel horaire des trains RER.
- 552 Estavayer-le-Lac - Cugy FR - Combremont - Cheiry**
La ligne est prolongée jusqu'à Cheiry quatre fois par jour (aux heures de pointe) et bénéficie également d'horaires calqués sur le nouvel horaire des trains RER.
- 553 Estavayer-le-Lac - Châbles FR - Cheyres**
La ligne est prolongée systématiquement jusqu'à Cheyres avec correspondances pour le RER vers Yverdon et Fribourg.
- 556 Villarepos - Domdidier - Gletterens - Rueyres-les-Prés**
La ligne a désormais l'avantage de desservir les localités de Villarepos et de Rueyres-les-Prés.



tpf.ch



PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

Le site Internet www.estavayer.ch est accessible sur ordinateur et avec une version adaptée pour smartphone.

PAGE FACEBOOK

Rejoignez-nous sur notre page Facebook Commune d'Estavayer. Des messages y sont régulièrement publiés (informations, photos, articles de journaux, etc.).

IMPRESSUM

Textes: Commune d'Estavayer • Réalisation graphique: Anne Meyer Loetscher, Graphiste à Estavayer • Impression: Centre d'impression de la Broye • Diffusion: 5'000 exemplaires en tous ménages, 4 éditions/an